
PROGRAMME NATIONAL DE L'ALIMENTATION ET DE LA NUTRITION

Septembre 2019



PROGRAMME NATIONAL DE L'ALIMENTATION ET DE LA NUTRITION

L'alimentation à la fois source de plaisir et facteur de santé, contribue à la préservation d'un bon état de santé. A l'inverse, une nutrition inadaptée est un facteur de risque des principales maladies chroniques dont souffre la population française en ce début de 21^{ème} siècle : obésité, maladies cardiovasculaires, cancers, diabète de type 2 ou dénutrition.

Si les études récentes montrent que le surpoids et l'obésité tant chez les adultes que les enfants se sont stabilisés, leur fréquence demeure trop élevée. Ainsi près de la moitié des adultes et 17 % des enfants sont en surpoids ou obèses en France aujourd'hui, avec des inégalités sociales encore très marquées. D'autres indicateurs n'évoluent pas de façon favorable. La croissance de la prévalence du diabète de type 2 se poursuit ; la pratique d'activité physique tend à décroître, particulièrement chez les femmes et les enfants, et reste très insuffisante. Les comportements sédentaires ont fortement augmenté ces dix dernières années. La consommation de sel, après avoir diminué au début des années 2000 stagne à un niveau beaucoup trop élevé, celle de sucre est trop importante tandis que la consommation de fruits et légumes et de fibres est beaucoup trop faible.

En parallèle des enjeux nutritionnels, la promotion d'une alimentation de qualité, ancrée dans les territoires et en lien avec une agriculture résiliente tournée vers la transition agro-écologique est une priorité. Cette démarche passe par une approche cohérente de l'action publique permettant de mettre en perspective tous les enjeux attachés à notre alimentation, en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs et des parties prenantes au sein de la chaîne alimentaire. Il s'agit tout à la fois de répondre aux attentes sociétales de nos concitoyens et d'œuvrer pour une juste rémunération des agriculteurs, en renforçant à cet égard les liens entre producteurs et consommateurs, entre urbains et ruraux. Concrètement, de nombreuses actions seront engagées et poursuivies pour faire évoluer l'offre alimentaire, lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaires, favoriser la relocalisation de notre alimentation à travers la mise en place des circuits courts et de proximité, mais également renforcer l'éducation à l'alimentation et promouvoir notre patrimoine culinaire d'exception.

Ainsi chacun doit avoir accès à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans le cadre d'une agriculture durable. Mais il faut aussi promouvoir un environnement qui facilite les choix alimentaires favorables pour la santé et la pratique au quotidien de l'activité physique et limitant les comportements sédentaires.

Le programme national de l'alimentation et de la nutrition répond à ces objectifs. Dans la lignée des Etats généraux de l'alimentation, il contribue à promouvoir des choix alimentaires favorables pour la santé et respectueux de l'environnement et réduire les inégalités d'accès à une alimentation de qualité et durable. Il doit également promouvoir une alimentation durable et solidaire et valoriser la gastronomie française.

Il se compose de deux plans phares, le PNA et le PNNS, élaborés pour 5 ans. Ces deux plans sont portés respectivement par les ministères chargés de l'agriculture et de la santé. D'autres plans viennent également en articulation, en particulier dans le domaine environnemental et s'agissant de la réduction des pathologies en lien avec l'alimentation et l'activité physique.

Le Plan national pour l'alimentation (PNA), piloté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), repose principalement sur des politiques incitatives ambitieuses et fortes auprès des différents acteurs du secteur agro-alimentaire. Il vise à promouvoir une alimentation de qualité, ancrée dans les territoires et en lien avec une agriculture résiliente tournée vers la transition agro-écologique. Les circuits courts et / ou de proximité, les produits de saison ainsi que les produits labellisés, notamment ceux issus de l'agriculture biologique, seront favorisés.

Le Plan national nutrition santé (PNNS), piloté par le ministère des Solidarités et de la Santé (MSS), a pour finalité d'améliorer l'état de santé de l'ensemble de la population, en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs, la nutrition, c'est-à-dire à la fois l'alimentation et l'activité physique. Il vise ainsi à promouvoir du côté de l'offre et de la demande une alimentation favorable à la santé, prenant en compte les dimensions culturelles et environnementales, la pratique au quotidien de l'activité physique tout en limitant les comportements sédentaires avec un objectif de réduction des inégalités sociales de santé. Il s'inscrit dans la politique de santé gouvernementale portée par la Stratégie nationale de santé 2018-2022 (SNS) et le Plan « Priorité prévention ». Il est construit et évalué sur la base des objectifs nutritionnels de santé publique, fixés par le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

Afin d'assurer un suivi rapproché du déploiement de ces mesures, un comité de pilotage restreint est mis en place pour chacun des programmes, avec les principaux acteurs mobilisés. Une politique de communication cohérente sera développée entre les deux programmes.

Près de 40 Millions d'euros seront dédiés à ce programme dont 35 Millions d'euros de financement européen ciblé sur le scolaire.

La politique gouvernementale dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition s'articule autour de 6 axes que sont : la promotion d'une alimentation favorable à la santé, durable et solidaire, une plus grande confiance des consommateurs dans notre alimentation, une pratique au quotidien de l'activité physique tout en limitant la sédentarité et enfin la prise en charge des pathologies liées à un déséquilibre nutritionnel.

6 AXES AVEC DES ACTIONS CONCRÈTES À COURT TERME :

- ✓ **UNE ALIMENTATION FAVORABLE À LA SANTÉ POUR TOUS**
- ✓ **UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE ET SOLIDAIRE**
- ✓ **UNE PLUS GRANDE CONFIANCE DANS NOTRE ALIMENTATION**
- ✓ **UNE PRATIQUE AU QUOTIDIEN DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE TOUT EN LIMITANT LES COMPORTEMENTS SÉDENTAIRES**
- ✓ **DE MEILLEURS DÉPISTAGES ET PRISES EN CHARGE DES PATHOLOGIES LIÉES À LA NUTRITION**
- ✓ **NOS TERRITOIRES EN ACTION**

LES ACTIONS PHARES

1. Promouvoir les nouvelles recommandations nutritionnelles : permettre à tous les Français de connaître les bons réflexes en matière d'alimentation et d'activité physique pour leur santé. Actualiser, dès 2019, le site manger-bouger et la fabrique à menu pour faciliter la mise en œuvre par tous des nouvelles recommandations alimentaires, activité physique et sédentarité.

2. Augmenter les fibres, réduire les quantités de sel, sucres, gras dans les aliments de consommation courante par un engagement ferme des acteurs économiques dès 2020 et promouvoir le Nutri-Score, en visant à le rendre obligatoire au niveau européen, afin d'améliorer la qualité nutritionnelle de tous les aliments transformés en favorisant les démarches volontaires des professionnels.

3. Réduire la consommation de sel de 30 % d'ici 2025

(engagement de la France auprès de l'OMS). Pour le pain, qui représente de l'ordre de 25 % de l'apport en sel quotidien des Français, une réflexion sera engagée dès 2019 avec les professionnels afin de déterminer le taux cible et les actions à conduire pour y parvenir.

4. Protéger les enfants et les adolescents d'une exposition à la publicité pour des aliments et boissons non recommandés : encourager la mise en place de codes de conduite en s'appuyant sur les nouvelles dispositions de la directive européenne sur les services de médias audiovisuels.

5. Permettre à tous de bénéficier d'une restauration collective de qualité en toute transparence : assurer la montée en gamme de la restauration collective par un approvisionnement de 50 % de produits bio, durables et de qualité d'ici 2022 et promouvoir le Nutri-Score dans ce secteur.

6. Organiser dès 2020 la journée nationale « Les Coulisses de l'alimentation » sur le modèle des Journées du Patrimoine où les professionnels de l'alimentation proposeront un large choix d'événements pédagogiques et de découverte au public (journées portes-ouvertes, dégustations, visites dans les centres de formation, organisation de conférences et de débats).

7. Étendre l'éducation à l'alimentation de la maternelle au lycée : des outils pédagogiques pour l'éducation à l'alimentation seront mis à disposition en 2019 pour couvrir tous les âges tels qu'un vade-mecum et une boîte à outils éducative sur le portail « alimentation » du site internet Eduscol et déploiement des classes du goût.

8. Veiller à l'alimentation de nos ainés : prévenir la dénutrition en sensibilisant le grand public et les professionnels de santé et du secteur social en mettant en place chaque année « une semaine nationale de la dénutrition ».

9. Promouvoir et partager au niveau national les actions locales innovantes, sources de créativité : dans chaque département, d'ici 2023, ces initiatives seront valorisées dans le cadre des projets alimentaires territoriaux (PAT) et des chartes « collectivités et entreprises actives du PNNS » et un colloque annuel sera organisé.

10. Étendre à la restauration collective et aux industriels l'obligation d'engager des démarches auprès des associations d'aide alimentaire pour favoriser le don et favoriser les dons pour les filières agricoles : dès 2019, la restauration collective et les industries agro-alimentaires seront actrices de la lutte contre le gaspillage alimentaire et seront amenées à organiser des dons alimentaires aux associations.

11. S'assurer de la qualité et de la fiabilité des applications numériques informant le consommateur dans ses choix alimentaires : d'ici 2020, définir, en concertation avec les parties prenantes dans le cadre du CNC, les conditions permettant de garantir au consommateur l'accès à une information pertinente et loyale lors de l'utilisation de ces applications.

Le programme alimentation - nutrition bénéficiera d'une enveloppe de près de 40 Millions d'euros. Sur ce total, les 35 Millions d'euros annuels de financement européen permettront en priorité de financer la montée en gamme des produits destinés à la restauration collective scolaire. Les autres financements cibleront les actions prioritaires du programme alimentation - nutrition, notamment le déploiement des projets alimentaires territoriaux dans le respect des enveloppes de crédits votés en loi de finances.

UNE ALIMENTATION FAVORABLE À LA SANTÉ, POUR TOUS

AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT ALIMENTAIRE ET LA QUALITÉ NUTRITIONNELLE DE L'OFFRE ALIMENTAIRE

- Dès 2020, fixer des **objectifs de réduction de sucre, sel et gras et d'augmentation de fibres** et s'assurer du respect des engagements des acteurs économiques (MSS/PNNS, MAA/PNA et ministère de l'Économie et des Finances (MEF))

Enjeu

La reformulation des aliments de fabrication industrielle concerne la modification des recettes existantes ou la mise sur le marché, par substitution, d'aliments de meilleure qualité nutritionnelle (moins de sel, de gras, de sucres ou plus de fibres). Elle constitue l'une des stratégies importantes, recommandée à niveau international, pour améliorer la situation nutritionnelle de la population et réduire les inégalités sociales en nutrition.

Action

Saisir l'Anses pour permettre de fixer les objectifs de reformulation puis signer un accord-cadre entre l'État et les représentants des entreprises agroalimentaires pour un engagement et un suivi annuel sur la durée du PNA et du PNNS.

Pour le pain, qui représente de l'ordre de 25 % de l'apport en sel quotidien des Français, une réflexion sera engagée dès 2019 avec les professionnels afin de déterminer le taux cible et les actions pour y parvenir.

L'outil réglementaire pourra être mobilisé en seconde intention.

S'agissant de l'objectif d'une réduction de la consommation de sel et, plus particulièrement dans les Outre-mer, de sucre, l'action qui sera conduite en 2019 privilégiera la concertation avec les professionnels. Mais si elle ne permet pas d'arriver à la réalisation des objectifs poursuivis, la voie réglementaire devra être mise en œuvre.

- En 2020, évaluer **l'impact de la fiscalité** sur les boissons sucrées (MSS/PNNS)

Enjeu

Divers rapports parlementaires ont souligné l'intérêt de moduler et simplifier la fiscalité des aliments pour contribuer à orienter les choix vers des produits plus favorables pour la santé. Une telle mesure constitue, pour les entreprises du secteur, une incitation importante à la reformulation de produits existants ou à la mise sur le marché de produits plus satisfaisants pour le régime alimentaire global. La taxe sur les boissons sucrées et édulcorées introduite en 2012 a été modifiée en 2018 afin de prendre en compte la quantité de sucres ajoutés à ces boissons. Une évaluation de l'impact de cette mesure sur la diversification de l'offre, sur les ventes et les choix alimentaires est nécessaire pour tirer les enseignements de ce type de stratégie.

Action

Évaluer l'impact de la fiscalité sur les ventes de boissons sucrées, leur reformulation selon leurs teneurs en sucre et les choix des consommateurs.

Voie

Étude.

► En 2020, l'exposition des enfants et des adolescents à la publicité pour des aliments et boissons non recommandés sera réduite (MSS/PNNS)

Enjeu

Parmi les stratégies majeures prônées au niveau international pour limiter la prévalence de l'obésité chez les enfants, la réduction du marketing alimentaire a une place essentielle.

Action

La nouvelle directive européenne sur les services de médias audiovisuels de novembre 2018 doit être transposée au plus tard en septembre 2020. Elle prévoit l'encouragement de codes de conduite qui visent à réduire efficacement l'exposition des enfants aux communications commerciales audiovisuelles relatives à ces denrées alimentaires et à ces boissons et à faire en sorte qu'elles ne mettent pas en évidence le côté positif des aspects nutritionnels de ces denrées alimentaires et boissons.

La transposition de cette directive dans le cadre du projet de loi sur la réforme de l'audiovisuel public permettra de mieux réguler l'exposition des jeunes à la publicité.

Voie

Co-régulation.

► En 2020, les gestionnaires des **distributeurs automatiques** des espaces publics seront incités à proposer des aliments et des boissons plus sains (MSS/PNNS)

Enjeu

L'usage des distributeurs correspond à un achat d'impulsion mis en œuvre en dehors du contexte des repas et correspondant en règle générale à un grignotage de produits très gras, salés ou sucrés.

Action

Il sera proposé aux établissements de santé, sociaux, d'enseignements supérieurs, club de sports ainsi qu'aux gestionnaires de gares, métros, aéroports, etc. d'inscrire dans les contrats passés avec les gestionnaires de distributeurs automatiques des conditions relatives à la qualité nutritionnelle des produits alimentaires et boissons proposés.

Voie

Incitative via l'inscription de conditions dans les cahiers des charges.

► Entre 2019 et 2021, seront publiées puis diffusées les nouvelles recommandations nutritionnelles pour les menus de restauration collective, notamment scolaire (MAA/PNA, MSS/PNNS et ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ))

Enjeu

Avec plus de 3,5 milliards de prestations servies chaque année, la restauration collective représente près de la moitié de la restauration hors domicile. Elle doit répondre aux besoins physiologiques et nutritionnels des convives, et donc leur fournir des aliments sûrs, sains, en quantité suffisante et à leur goût, dans un budget maîtrisé et un temps contraint.

Action

Sur la base des nouvelles recommandations alimentaires du PNNS, les recommandations nutritionnelles en restauration collective à destination de la petite enfance, des personnes âgées (dont les personnes en EHPAD), du milieu scolaire et des adultes en entreprises seront mises à jour dans le cadre des travaux du Conseil national de la restauration collective. Ces recommandations seront fondées sur les travaux d'un collège d'experts sans lien d'intérêts.

Pour la restauration scolaire, l'arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire sera revu sur la base des nouvelles recommandations alimentaires.

Voie

Élaboration et publication de recommandations officielles. Publication d'un arrêté sur la restauration scolaire actualisant celui du 30 septembre 2011.

► En 2020, mettre en œuvre un choix de menus dirigés dans le secondaire (MSS/PNNS et MENJ)

Enjeu

La restauration scolaire occupe une place importante dans l'alimentation des élèves et leur éducation alimentaire et nutritionnelle.

En 2011, une réglementation sur la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire a été mise en œuvre. Les repas consommés par les enfants des écoles primaires correspondent à ces textes. Ceux consommés par les élèves du secondaire, du fait des choix multiples qui leur sont proposés dans le cadre du libre-service, atteignent difficilement les objectifs nutritionnels définis par la réglementation.

Ainsi, par exemple, des crudités présentes au choix pour l'entrée sont délaissées au profit de friands ou de charcuteries également présentés. Pour les desserts, les fruits frais sont en concurrence avec des desserts sucrés tels que des gâteaux ou des glaces.

Action

Mettre en place un choix dirigé dans les établissements du secondaire en donnant des choix de valeurs nutritionnelles équivalentes.

Voie

Incitative, établissement de recommandations officielles, évolution de la réglementation.

ENCOURAGER LES COMPORTEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ

► En 2019, une campagne de communication diffusera largement les nouvelles **recommandations sur l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité**. À partir de 2021, ces recommandations seront adaptées pour les enfants, les femmes enceintes, allaitantes et les seniors (MSS/PNNS)

Enjeu

Les recommandations du PNNS portent sur différents groupes d'aliments (fruits et légumes, produits laitiers, etc.), sur l'activité physique et les comportements sédentaires, avec des déclinaisons pour des populations spécifiques (personnes âgées, enfants, adolescents, femmes enceintes et allaitantes).

L'évolution des données scientifiques a rendu nécessaire une révision de ces repères nutritionnels. Les recommandations actualisées seront progressivement disponibles pour tous les groupes de population, entre 2019 pour la population adulte et à partir de 2021 pour les autres sous-groupes. Les interventions doivent viser à accroître les compétences et/ou les capacités des individus afin d'améliorer la qualité de leur alimentation, la pratique d'activité physique et de réduire la sédentarité.

Action

Concevoir, élaborer et diffuser les outils utiles (manger-bouger.fr, la fabrique à menu, affiches, dépliants, digital...) pour améliorer les connaissances des recommandations du PNNS et développer les compétences permettant leur mise en pratique.

Voie

Communication.

ZOOM sur les nouvelles recommandations sur l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité

Ces recommandations ont été publiées en janvier 2019. Elles ont pour objectif d'aider la population à faire de meilleurs choix alimentaires et à adopter un mode de vie plus actif. Ces recommandations sont fondées sur une démarche scientifique, avis de l'Anses et du HCSP, et formulées par Santé publique France qui s'est appuyée sur un comité d'experts et différentes études qualitatives et quantitatives menées auprès du grand public et des professionnels.

Les nouvelles recommandations sont présentées sur deux niveaux : simplifié et détaillé.

Parmi les nouveautés figurent la place accordée à certains aliments comme les légumes secs, les fruits à coques, les féculents complets, la prise en compte de l'impact de l'alimentation sur l'environnement et la mise en avant de l'étiquetage nutritionnel simplifié Nutri-Score.

Ces nouveaux messages feront l'objet d'une campagne de communication en 2019 pour les adultes et à partir de 2021 pour les enfants, femmes enceintes et allaitantes et les personnes âgées.

Le détail des recommandations sont accessibles sur mangerbouger.fr

► En 2019, renouveler les **messages sanitaires** sur la promotion des aliments (MSS/PNNS)

Enjeu

L'article L.2133-1 du code de la santé publique, prévoit que les messages publicitaires en faveur des boissons avec ajouts de sucre, de sel ou d'édulcorant de synthèse et des produits alimentaires manufacturés contiennent une information à caractère sanitaire. À défaut de l'apposition de ce message sanitaire, l'annonceur ou le promoteur doit s'acquitter d'une contribution financière, assise sur les dépenses de publicité.

Action

Sur la base des expertises INSERM et Haut Conseil de la Santé Publique et de travaux préalables menés par Santé Publique France pour tester divers messages et modes de diffusion, de nouveaux messages seront élaborés tenant compte de l'actualisation des recommandations nutritionnelles. La réglementation sera révisée en conséquence pour l'été 2020.

Voie

Voie réglementaire.

► En 2019, actualiser la procédure d'attribution du **logo PNNS** afin de promouvoir les supports et outils porteurs d'informations et de messages nutrition santé (MMS/PNNS)

Enjeu

Le logo du PNNS a pour objectif, au travers d'une marque (déposée à l'INPI), de donner de la cohérence aux messages en nutrition portés par divers supports, de valoriser les documents produits par des acteurs variés (associations, collectivités territoriales, organismes publics ou privés, entreprises publiques ou privées), en leur offrant la possibilité de reconnaître leur conformité au PNNS, et limiter ainsi la diffusion de messages contradictoires.

Environ 55 demandes de logo PNNS ont été déposées chaque année depuis 2007. Cette procédure a permis par exemple l'attribution du logo PNNS pour des jeux de société pédagogiques en nutrition à destination des enseignants des écoles, des dépliants sur l'alimentation des tout-petits à destination des parents réalisés par une collectivité territoriale, un guide pratique atelier cuisine réalisé par une association d'aide alimentaire ou d'un kit pédagogique sur la promotion de l'activité physique demandé par un opérateur privé.

Les signataires des chartes Collectivités actives du PNNS et Entreprises actives du PNNS s'engagent à utiliser exclusivement les référentiels du PNNS et à diffuser des outils porteurs du logo du PNNS.

Action

Une procédure révisée, simplifiée d'attribution du logo PNNS sera mise en place. La marque collective PNNS et son règlement d'usage déposés auprès de l'INPI seront renouvelés. Cette procédure sera articulée avec celle prévue pour l'attribution du logo PNA.

Voie

Fixation d'un cahier des charges sur l'attribution du logo PNNS et d'une procédure adaptée.

► En 2019, le Nutri-Score sera de plus en plus présent, à titre volontaire, sur les emballages et pour les courses en ligne et, en 2020, les opérateurs seront incités à l'utiliser sur des produits non préemballés et en vrac (MSS/PNNS)

Enjeu

Les pouvoirs publics recommandent l'apposition du Nutri-Score en face avant des emballages. Il rend l'information nutritionnelle lisible et compréhensible par tous afin que la qualité nutritionnelle des aliments devienne un élément du choix alimentaire au moment de l'achat au même titre que le prix, la marque, la présentation ou le goût. Le Nutri-Score est aussi une incitation faite au producteur pour améliorer la qualité nutritionnelle de son portefeuille de produits. Son apposition est mise en œuvre de façon volontaire afin de respecter la réglementation européenne.

Près de 18 mois après la publication de l'arrêté, plus de 100 entreprises se sont mobilisées en France pour apposer le Nutri-Score sur leurs emballages alimentaires, tant de grands distributeurs, de grandes entreprises agroalimentaires que d'un grand nombre de petites entreprises. Ainsi le Nutri-Score est déployé sur toutes les catégories d'aliments des produits laitiers aux plats préparés en conserve, aux produits de pâtisserie... Près de 20 % de l'offre alimentaire est ainsi engagée. Sante Publique France a mis en place un dispositif de communication dès 2018 pour faire connaître et comprendre le Nutri-Score. Une nouvelle campagne media est prévue en 2019.

Action

Proposer aux acteurs économiques concernés d'utiliser le Nutri-Score pour les denrées alimentaires vendues en vrac et non préemballées (céréales, gâteaux, bonbons, pain, etc.) avec une mise en place progressive à partir de 2020.

Voie

Incitative.

► Dès 2020, l'extension et l'adaptation du Nutri-Score à la restauration collective et commerciale sera testée (MSS/PNNS)

Enjeu

La mise en place du logo Nutri-Score adapté au contexte de la restauration hors foyer vise à mieux informer les convives sur la qualité nutritionnelle des aliments (plats et menus) proposés en restauration collective et commerciale pour faciliter leur choix en vue de réduire les apports en sel, sucres, graisses et d'augmenter les apports en fibres, fruits et légumes.

Action

Extension et adaptation du Nutri-Score à la restauration collective et commerciale qui nécessite, au préalable, un test, dans les divers types de restauration, de la faisabilité d'une telle extension et l'impact du logo dans les conditions de l'offre alimentaire en restauration

Voie

Incitative.

► Dès 2019, poursuivre le **développement du Nutri-Score** en France puis en Europe (MSS/PNNS)

Enjeu

Le Nutri-Score a vocation à être mis en œuvre sur le plus grand nombre possible d'aliments préemballés mis en vente sur le marché en France. Une démarche sera lancée auprès de la Commission européenne et de nos partenaires afin de rendre le Nutri-score obligatoire.

Action

Poursuivre les actions de promotion du Nutri-Score auprès de la population et des acteurs économiques en utilisant les canaux de communication adaptés (médias audiovisuels, Internet, réseaux, colloques, réunions d'échange...). Informer régulièrement sur les résultats des évaluations menées par l'OQALI.

Voie

Communication.

► Dès 2020, rendre facilement accessible aux consommateurs les analyses menées par l'**Observatoire de l'alimentation** (OQALI) sur la composition des aliments, au-delà de la qualité nutritionnelle (MAA/PNA et MSS/PNNS).

Enjeu

Les informations obligatoires figurant sur l'étiquetage permettent de renseigner le consommateur sur la composition des aliments au-delà des données nutritionnelles synthétisées par le Nutri-Score. Y figurent en particulier les additifs (colorants, conservateurs, colorants, antioxydants, etc.), arômes, allergènes, OGM, ingrédients sous forme de nanoparticules, etc.

L'Observatoire de l'alimentation a pour mission d'exercer un suivi global de l'offre alimentaire des produits transformés présents sur le marché français en mesurant l'évolution de la qualité nutritionnelle (composition nutritionnelle et informations sur les étiquetages). Il publie chaque année des rapports d'évolution de la qualité des aliments en fonction des secteurs alimentaires étudiés (biscuits, céréales, charcuterie, confiture, glaces, pain, pizzas, etc.) ainsi que des études « transversales » portant par exemple sur les ingrédients dont les additifs. Ces informations, mieux valorisées, permettraient au consommateur d'avoir une visibilité par exemple sur la présence des additifs, allergènes dans l'ensemble des aliments à un temps donné et en particulier sur les plus gros contributeurs.

Action

Vulgariser et diffuser les données traitées par l'OQALI sur la composition des aliments.

Voie

Information et communication.

► Dès 2019, promouvoir le **Nutri-Score au niveau international** (MSS/PNNS)

Enjeu

Divers systèmes d'information nutritionnelle graphique sont mis en place dans les différents pays, tant par les pouvoirs publics que par les acteurs privés. Une convergence des systèmes est souhaitable tant pour les consommateurs que les acteurs économiques.

Action

La France continuera à intervenir au niveau de la Commission européenne et des Etats Membres pour promouvoir l'adoption et l'utilisation du Nutri-Score. Le rapport de la Commission sur le sujet prévu début 2019 servira de support pour orienter la stratégie européenne de la France.

Au niveau international, la France soutient et coordonne, avec l'Australie et le Chili « Action Network on Nutrition Labelling » mis en place avec l'OMS Genève. L'objectif est de favoriser le dialogue entre pays, de proposer des lignes directrices pour la mise en œuvre d'un étiquetage nutritionnel en face avant.

La France contribuera aux travaux du Codex Alimentarius sur le sujet.

Voie

Promotion au niveau européen et international.

► Dès 2019, réguler la **promotion des échantillons gratuits** pendant les événements sportifs (MSS/PNNS)

Enjeu

Les événements sportifs d'envergure nationale ou locale peuvent être le support de parrainages voire de promotion par échantillons ou snacks remis aux participants et au public pour des produits alimentaires ou boissons dont la composition ne peut être promue dans une perspective de santé publique.

Il y a alors contradiction entre le message de santé véhiculé par le sport et la pratique alimentaire proposée. Une telle situation se heurte aux sommes engagées par les sponsors qui permettent la tenue de ces événements populaires.

Action

Organisation d'un débat avec l'ensemble des parties prenantes, les familles, les consommateurs, le monde sportif et de la santé pour que des recommandations puissent être formulées et prises en compte en 2022, avant la tenue de la Coupe du monde de rugby en 2023 et des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de Paris en 2024.

En 2020, une exclusion des échantillons ou des snacks à teneur élevée en sucres, gras, ou sel distribués gratuitement lors de ces événements sera proposée à leurs organisateurs, notamment aux collectivités territoriales et aux associations organisatrices de tels évènements.

Voie

Incitative.

ACCOMPAGNER LES FEMMES AVANT, PENDANT ET APRÈS LEUR GROSSESSE ET DURANT L'ALLAITEMENT MATERNEL

- **Dès 2019**, une communication auprès des femmes et des professionnels de santé sur la **supplémentation en acide folique chez les femmes en désir de grossesse** sera menée (MSS/PNNS)

Enjeu

La supplémentation systématique en folates de toutes les femmes qui désirent concevoir (4 semaines avant la conception et 8 semaines après), est insuffisamment mise en œuvre.

Action

Dès 2019, une communication sur la supplémentation en folates pourra être relayée sur le site www.mangerbouger.fr et sur le site www.agir-pour-bebe.fr lors de sa mise en ligne. Une campagne de communication spécifique sur la question des folates sera ensuite mise en œuvre par Santé publique France en direction notamment des médecins généralistes, pharmaciens, sages femmes, gynécologues obstétriciens (information également relayée par la CNAM) ainsi qu'àuprès des femmes en âge de procréer. Des outils spécifiques seront élaborés par Santé publique France à destination des femmes avant et pendant la grossesse en lien avec la révision des recommandations alimentaires pour les femmes enceintes.

Voie

Information/Communication.

- **L'allaitement maternel** pour les femmes qui le souhaitent sera facilité par le développement :
- **En 2019**, d'une expérimentation d'un soutien téléphonique soir et week-end ;
 - **Dès 2020**, d'une expérimentation pour faciliter l'allaitement dans les lieux à proximité (MSS/PNNS)

SOUTIEN TÉLÉPHONIQUE

Enjeu

Pour certaines femmes, une difficulté lors de la mise en place de l'allaitement au retour de la maternité amène à abandonner cette pratique.

Action

Un numéro d'appel gratuit ouvert au grand public sera expérimenté dans une région en lien avec un réseau de santé périnatal afin d'aider et conseiller les femmes sur l'allaitement en dehors des horaires d'ouverture des lieux de consultation (cabinet de sages-femmes, pédiatres, centres de PMI). Une formation des professionnels écoutant sera mise en place ainsi qu'un annuaire des ressources locales facilitant l'orientation des femmes.

Voie

Écoute téléphonique.

APPLICATION

Enjeu

Agir sur les environnements en indiquant des lieux qui s'engagent à faciliter l'allaitement pour les femmes désirant allaitez à l'extérieur de leur domicile.

Action

Dans un cadre expérimental dans un premier temps, sur la base d'un cahier des charges, il sera proposé aux établissements accueillant du public (restaurants, cafés, commerces, services municipaux...) et s'engageant à faciliter l'allaitement d'apposer un autocollant à afficher sur leur vitrine.

Voie

La mise à disposition de cette information sous format numérique sera encouragée.

CODE INTERNATIONAL DE COMMERCIALISATION DES SUBSTITUTS DU LAIT MATERNEL

Enjeu

Évaluer le respect du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel

Action

Une mission d'inspection sera réalisée pour évaluer le respect de l'application de ce code.

Voie

Rapport d'inspection.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION À L'ALIMENTATION EN MILIEU PÉNITENTIAIRE

► **Dès 2019**, développement de l'éducation nutritionnelle dans le cadre de la promotion de la santé en milieu pénitentiaire (ministère de la Justice (MJ))

Enjeu

La stratégie santé des personnes placées sous-main de justice publiée en avril 2017 ainsi que le plan national de santé publique (« priorité prévention ») ont fait du développement de la promotion de la santé une priorité pour les personnes détenues. Les actions éducatives en promotion de la santé peuvent notamment prendre la forme d'un développement de l'éducation nutritionnelle indispensable à l'amélioration de la santé et du bien-être chez ce public précaire et sédentaire.

Actions

À ce titre les actions suivantes vont être mises en œuvre :

- organisation d'un colloque sur la promotion de la santé en milieu pénitentiaire en septembre 2019 ;
- lancement d'un appel à projet sur la promotion de la santé en milieu pénitentiaire en 2019. 49 projets ont été reçus, la sélection des projets s'effectuera le 1^{er} mars 2019.

Voie

Colloque et appel à projet.

AMÉLIORER L'ALIMENTATION ET ENCOURAGER, AU QUOTIDIEN, LA PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DES PLUS JEUNES, TOUT EN LIMITANT LEUR SÉDENTARITÉ

► En 2021, une **formation des professionnels de la petite enfance** leur permettra de mieux appréhender la nutrition (alimentation, activité physique, sédentarité) pour les enfants de 0 à 3 ans (MSS/PNNS)

Enjeu

Les premières années de vie jouent un rôle crucial sur la santé future. Le développement d'interventions pour renforcer les comportements d'alimentation, d'activité physique et de limitation de la sédentarité durant cette période sont particulièrement importants.

Action

Une offre de formation sur la nutrition en e-learning sera développée à destination des professionnels de la petite enfance, sur la base des recommandations actualisées du PNNS. Des outils adaptés seront développés par Santé publique France à destination des familles en lien avec la révision des recommandations alimentaires pour les enfants.

Voie

Formation/Information- Communication.

► Dès 2019, l'**éducation à l'alimentation** de la maternelle au lycée sera renforcée par le développement d'outils pédagogiques pour l'éducation à l'alimentation (MENJ, MAA/PNA et MSS/PNNS)

Enjeu

Miser sur l'éducation alimentaire, c'est faire le pari à la fois des jeunes générations pour qu'elles comprennent, appréhendent et s'approprient les comportements alimentaires plus favorables à la santé et à l'environnement mais c'est aussi cibler leurs proches pour qu'ils puissent découvrir ou redécouvrir notre patrimoine culinaire d'exception. Pour cela, il est nécessaire de mieux accompagner les enseignants dans la mise en œuvre d'actions éducatives prenant en compte l'ensemble des dimensions de l'alimentation (nutritionnelle, culturelle, patrimoniale, économiques et environnementales).

Actions

Seront mis à disposition de la communauté éducative un vade-mecum d'éducation à l'alimentation en vue de la prochaine rentrée scolaire ; une fois ce document diffusé, il sera procédé à une actualisation du portail éducation à l'alimentation sur le site Eduscol, en lien avec le guide, et à la diffusion d'une boîte à outils éducative.

Voie

Diffusion d'outils adaptés et animation/formation en région (MENJ/MAA/MSS).

► Dès 2019, poursuivre les principes des « **Classes du goût** » et agir en faveur de l'éveil du goût chez les jeunes (MAA/PNA et MENJ)

Enjeu

Faire découvrir l'alimentation en suscitant le plaisir gustatif et la curiosité alimentaire des élèves. Le programme s'appuie sur les cinq sens et permet de diminuer l'appréhension des enfants à l'égard de certains aliments.

Action

Déploiement du principe des classes du goût, aujourd'hui centrées sur l'école primaire, sur toutes les structures accueillant des enfants, pour l'ensemble des cycles scolaires ; mise à jour par le ministère de l'agriculture de la formation des « référents du goût » ; mise en place de formations pour les enseignants et les animateurs du périscolaire.

Voie

Volontaire - formation.

► Dès 2019, promouvoir le programme scolaire « **Fruits et légumes à l'école** » et « **Lait et produits laitiers à l'école** » (MAA/PNA et MENJ)

Enjeu

Modifier durablement le comportement alimentaire et promouvoir des habitudes alimentaires plus saines dès le plus jeune âge. Diversifier les habitudes alimentaires en faisant découvrir des produits peu consommés. Renforcer le lien entre la production, la transformation et la consommation des aliments.

Action

Amplifier le programme financé par l'Union européenne à hauteur de 35 millions d'euros par an, par la mobilisation des collectivités territoriales et de la restauration collective autour du programme et par l'association de ce programme aux autres démarches territoriales, notamment aux projets alimentaires territoriaux. Expérimenter la possibilité de déployer ce dispositif pour le petit-déjeuner, afin de lutter contre la précarité alimentaire.

Voie

Incitative.

SOUTENIR UNE RECHERCHE POUR L'ACTION

► Entre 2019 et 2023, promouvoir une **recherche** dont les résultats permettront le développement d'actions de santé publique (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et MSS/PNNS)

Enjeu

La recherche joue un rôle essentiel pour comprendre les déterminants environnementaux, biologiques ou sociaux, de l'exposition et des effets de l'alimentation sur la santé. Elle permet de construire des connaissances nécessaires à la conception des politiques publiques en matière d'environnement et de santé et d'accès à une alimentation adaptée.

Le PNNS, programme orienté vers la mise en œuvre d'actions de santé publique au profit de la population pour atteindre des objectifs précis, s'appuie sur une recherche indépendante réalisée par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche notamment l'INRA, l'INSERM, le CNRS, diverses grandes écoles, agences et universités qui se coordonnent dans le cadre des alliances nationales de recherche Allenvi, Avisan et Athena. Cette recherche s'insère dans un cadre européen et international. Elle vise à :

- approfondir la connaissance des multiples déterminants de l'état nutritionnel et des relations nutrition santé (en particulier l'impact des nouveaux comportements alimentaires) ;
- accompagner le plaidoyer pour la mise en place de ressources nationales et régionales au profit d'interventions ;
- contribuer, concevoir et développer les interventions utiles à l'amélioration de la situation et l'atteinte des objectifs fixés, en évitant la dispersion ;
- préparer l'avenir.

Action

1/ Développer la recherche dans le domaine des sciences du comportement et des sciences humaines et sociales favorisant la mise en œuvre de comportements favorables pour la santé.

Parmi les thématiques de recherche figurent :

- les phénomènes cognitifs relatifs aux comportements de santé, tels que la capacité à se projeter (ex obésité, activité physique.) ;
- la régulation des internalités ;
- la prévention et l'acceptabilité des stratégies ;
- la variance culturelle et géographique et les comportements subjectifs.

2/ Etudier l'impact pour la santé de la consommation des aliments transformés, en parvenant à une définition opérationnelle des différentes classes d'aliments transformés, grâce à des plate-formes analytiques et en mesurant l'impact sur la santé de certaines transformations et d'éventuelles classes à risques d'aliments transformés.

Voie

Recherche.

- En 2020 sera lancée une étude sur les liens entre la consommation d'aliments ultra-transformés et la santé (MSS/PNNS)

Enjeu

Étudier l'impact pour la santé de la consommation d'aliments ultra-transformés.

Action

Caractériser les aliments ultra-transformés, et prioriser les actions à mener.

Voie

Recherche.

- En 2021 sera lancée une étude de consommation et d'exposition alimentaire, l'activité physique et l'état nutritionnel (résultats prévus en 2026) (MAA/PNA et MSS/PNNS)

Enjeu

Suivi de la consommation alimentaire, de l'activité physique, de la sédentarité et de l'état nutritionnel de la population afin de mesurer l'effet des actions de prévention et d'information des consommateurs

Action

Conception puis mise en œuvre et analyse d'une étude menée par l'ANSES et Santé publique France et s'appuyant sur les études préexistantes menées par ces agences permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs de santé publique du PNNS (surpoids, obésité, adéquation aux recommandations nutritionnelles, etc.) et de définir les stratégies d'action des prochains PNNS et du PNA pour améliorer l'offre alimentaire et encourager les comportements favorables à la santé.

Voie

Étude scientifique

- En 2020 sera lancée une étude pour évaluer l'exposition de la population à certaines substances chimiques présentes dans les aliments au travers de l'Étude d'alimentation totale 3 (EAT3) (résidus de produits phytosanitaires, contaminants présents dans l'environnement, additifs, substances migrant des matériaux au contact des denrées alimentaires...) (premiers résultats en 2023) (MAA/PNA, MSS/PNNS et MEF)

Enjeu

Étudier l'impact pour la santé de l'exposition à certaines substances chimiques présentes dans les aliments.

Action

Élaboration d'une étude scientifique et exploitation des résultats pour orienter la surveillance et les contrôles sanitaires, et adapter les recommandations nutritionnelles.

Voie

Étude scientifique.

► Entre 2019 et 2023, mettre en place diverses **études de surveillance** (MSS/PNNS)

Enjeu

Dans le but d'assurer la disponibilité de données couvrant la diversité des populations pour un pilotage efficace de l'action publique, plusieurs études seront menées. Une recherche systématique d'harmonisation avec les méthodes et indicateurs mis en œuvre dans d'autres pays européens sera menée.

Action

- Disposer d'une estimation régulière de l'évolution de la prévalence déclarée de surpoids et d'obésité de la population française (baromètre de Santé publique France)
- Mener des études sur des populations particulières (bénéficiaire de l'aide alimentaire, enfants de moins de 1 an, enfants scolarisés, personnes âgées, consommation hors domicile)

Voie

Études.

UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE ET SOLIDAIRE

POURSUIVRE LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

► En 2020, une information au consommateur sera réalisée pour mieux expliquer la signification des dates de consommation des denrées alimentaires (MAA/PNA et MEF)

Enjeu

Expliquer la signification des dates de consommation des denrées alimentaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Une prise de conscience au niveau individuel est essentielle pour lutter contre le gaspillage puisque c'est l'accumulation des petits gaspillages, souvent non perçus comme tels par les individus, qui a un impact négatif réel sur le budget des consommateurs et sur l'environnement.

Actions

- Mieux informer le consommateur sur la signification des dates de péremption ;
- Après vérification de son adéquation auprès des parties prenantes et notamment des associations de consommateurs, demander qu'un rectificatif soit apporté à la version française du règlement (UE) n°1169/2011 relatif à l'information du consommateur, soutenir la révision dans la réglementation européenne afin que la notion de « à consommer de préférence avant le » y soit remplacée par celle de « meilleur avant » de la traduction française de la mention officielle pour la date de durabilité minimale (DDM).

Voie

Campagne de communication et action auprès de la Commission européenne.

► En 2020, un défi national « zéro-gaspi » sera lancé dans les collèges et les lycées (MAA/PNA et MENJ)

Enjeu

Dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, les jeunes générations ont un rôle fondamental à jouer. Une meilleure appropriation de cet enjeu passe par un enseignement impliquant directement l'élève.

Action

Favoriser la participation active des collégiens et des lycéens à un défi national permettant de mobiliser les élèves et les faire travailler sur un projet concret lié à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Cofinancé par l'État et des opérateurs privés, la 1^{ère} édition sera lancée à la rentrée 2019 à titre expérimental dans 5 académies (Bordeaux, Poitiers, Limoges, Caen et Rouen) avant une généralisation à la rentrée 2020.

Voie

Lancement d'un grand concours ciblant les classes de l'enseignement secondaire.

► Dès 2019, le « gourmet bag » sera promu auprès des clients et des restaurateurs (MAA/PNA)

Enjeu

À partir du 1^{er} juillet 2021, les établissements de restauration commerciale et les débits de boissons auront pour obligation de mettre à disposition des clients qui en font la demande des contenants réutilisables ou recyclables permettant d'emporter les aliments ou boissons non consommés sur place, dans le respect des règles de sécurité sanitaire des aliments.

Actions

- Promouvoir la marque « gourmet bag », le « doggy bag » à la française, lancée dès 2014 par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
- Sensibiliser les clients et les restaurateurs à la prévention du gaspillage et la préservation de la sécurité sanitaire des aliments par des actions de communication.

Voie

Lancement d'une campagne de communication.

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

► Dès 2019, développer les initiatives territoriales de lutte contre la **précarité alimentaire** (MAA/PNA)

Enjeu

Lutter contre la précarité alimentaire en renforçant les initiatives territoriales.

Actions

Dans le cadre du développement des projets alimentaires territoriaux, il s'agit d'identifier les priorités de chaque territoire, de soutenir les initiatives collégiales et systémiques incluant la lutte contre la précarité alimentaire et de mettre en œuvre un outil d'essaimage des projets les plus exemplaires et d'échanges de bonnes pratiques qui seraient applicables à d'autres territoires.

Voie

Financement de projets alimentaires territoriaux, lancement d'appel à projets.

► En 2020, l'obligation de proposer à une association d'aide alimentaire habilitée la mise en place d'une convention de don sera étendue aux industries agroalimentaires et à la restauration collective en tirant les enseignements de l'application de cette obligation au secteur de la grande distribution depuis 2016 (MAA/PNA)

Enjeu

Selon l'ADEME, en restauration collective, le gaspillage alimentaire est évalué à 20 %. Cela représente 115 g par convive et par repas pour la restauration collective scolaire. Dans les établissements de santé

(EHPAD et hôpital), ce volume passe à 170 g (données et infographie 2018). Il s'agit donc de mobiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire dans la lutte contre le gaspillage en favorisant le don alimentaire.

Actions

L'obligation de don des invendus alimentaires par les grandes surfaces sera évaluée et étendue aux industries agroalimentaires et à la restauration collective répondant à des seuils à définir dans le cadre du Conseil national de la restauration collective et en lien avec le groupe de travail du PACTE de lutte contre le gaspillage alimentaire. L'obligation de mettre en place un plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire, assorti d'un diagnostic initial sera étendue à l'ensemble des opérateurs de la restauration collective.

Voie

Ordonnance en application de la loi du 30 octobre 2018 et marché public.

► **Dès 2019**, les filières agricoles seront incitées aux **dons alimentaires** (don de produits frais et contrôle de la qualité du don aux associations) (MAA/PNA)

Enjeu

L'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies. C'est l'un des éléments du dispositif de réponse à l'urgence sociale et de lutte contre la pauvreté.

Dès lors, il est primordial de favoriser les dons des invendus et des surplus alimentaires aux associations d'aide alimentaire, en agissant plus particulièrement sur l'amélioration de la qualité des dons et de leur gestion par les associations (logistique, stockage, etc.).

Voie

Décret en application de l'article 63 de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018.

► **En 2020**, des outils **pédagogiques numériques** et interactifs seront mis à disposition des **travailleurs sociaux et des bénévoles** pour mieux accompagner les personnes en situation de précarité vers une alimentation favorable à leur santé, la pratique au quotidien d'une activité physique tout en réduisant les comportements sédentaires (MSS/PNNS et MAA/PNA).

Enjeu

Apporter un appui aux intervenants, professionnels ou bénévoles, en contact avec des personnes socialement défavorisées, dans leurs démarches pour promouvoir des environnements favorables à une saine alimentation et à des habitudes de vie actives.

Action

Élaboration par Santé publique France d'un outil numérique « Alimentation - Activité physique et précarité » dans l'objectif de former des travailleurs sociaux et bénévoles de l'aide alimentaire ou des structures sociales à la nutrition et de promouvoir des actions autour de l'alimentation favorable à la santé, la promotion d'une activité physique et la limitation de la sédentarité auprès des personnes en situation de précarité.

Voie

Formation/sensibilisation.

ALLIER AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

► **Dès 2019**, les **accords collectifs** seront rénovés pour tenir compte des enjeux de durabilité exprimés lors des Etats généraux de l'alimentation (MAA/PNA et MSS/PNNS)

Enjeu

Les accords collectifs visent à encourager le secteur alimentaire à améliorer la composition nutritionnelle de l'offre alimentaire, ainsi que la durabilité des modes de production, de transformation et de distribution, à travers des engagements concernant la composition des produits et les procédés de fabrication, ainsi que les conditions de production. Il conviendra d'adapter le référentiel des accords collectifs pour être conforme aux objectifs de reformulation définis et pour encourager les démarches collectives qui répondent aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, sur la base de critères préalablement établis.

Action

Réviser le référentiel des accords collectifs pour en préciser les objectifs de durabilité à atteindre ainsi que les objectifs nutritionnels.

Voie

Incitative.

► Inciter à l'**amélioration des pratiques industrielles** en s'appuyant sur les résultats de la recherche sur aliments transformés et ultra transformés (MEF)

Enjeu

L'étude Nutri-Net Santé a suggéré une association entre la consommation de produits ultra-transformés et le risque de développement de maladies chroniques. Les études doivent être poursuivies, notamment pour caractériser les aliments ultra-transformés, dresser un état des lieux de l'utilisation des additifs dans les denrées et établir les liens entre l'occurrence de tel ou tel additif dans les denrées et son impact sur la santé. Toute action pertinente devra être envisagée sur la base de ces résultats.

Action

Inciter les industriels à diminuer le nombre d'additifs dans leurs denrées alimentaires dès lors que des éléments scientifiques mettent en évidence un effet indésirable sur la santé.

Voie

Incitative.

► **Dès 2019**, soutenir les collectivités et les acteurs économiques pour aller vers la **substitution du plastique dans les cuisines centrales** (ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES))

Enjeu

Les plastiques sont fabriqués à partir de nombreuses substances chimiques dont certaines sont suspectées d'être perturbateurs endocriniens et peuvent avoir un impact sur la santé et sur l'environnement.

La loi EGALIM prévoit l'interdiction faite à partir de 2025 des contenants alimentaires de cuisson et de réchauffe en plastique. Des actions ont déjà été mises en place au niveau local afin de diminuer l'utilisation des plastiques dans certains secteurs et notamment en restauration collective.

Action

Venir en appui de la préparation d'un livre blanc sur la substitution du plastique dans les cuisines centrales pour aider les collectivités et les acteurs économiques.

Voie

Étude.

► Dès 2019, promouvoir les **protéines végétales** en restauration collective (MAA-PNA)

Enjeu

Les protéines sont nécessaires à notre alimentation ; elles peuvent être d'origine animale ou végétale. La loi EGALIM inscrit dans le code rural et de la pêche maritime :

- l'élaboration par les services de restauration collective d'un plan pluriannuel de diversification de protéines incluant des alternatives à base de protéines végétales dans les repas proposés ;
- l'expérimentation pendant 2 ans d'un menu végétarien hebdomadaire pour la restauration collective scolaire. Ce menu peut être composé de protéines végétales ou animales.

Action

Accompagner les acteurs de la restauration collective via le Conseil national de la restauration collective pour mettre en place les obligations légales, les évaluer et accompagner les acteurs.

Voie

Réglementation / communication / sensibilisation / formation.

► Dès 2019, développer un volet alimentation humaine dans la nouvelle stratégie protéines

Le Président de la République a annoncé sa volonté de doter la France d'une nouvelle stratégie protéines pour les 5 ans à venir. C'est pourquoi une large concertation a été lancée le 11 février 2019 par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Cette stratégie répond à des enjeux environnementaux, économiques et internationaux, et s'inscrit dans une dynamique européenne. Elle a vocation à être mise en cohérence avec les recommandations nutritionnelles du PNNS.

Dès lors, un volet alimentation humaine sera développé dans cette stratégie pour encourager le développement de filières de légumineuses et leur consommation.

Action

Encourager les acteurs à développer de filières de protéines végétales en vue de l'autonomie protéique.

Voie

Incitative.

UNE PLUS GRANDE CONFIANCE DANS NOTRE ALIMENTATION

UN ÉTIQUETAGE QUI RÉPONDE AUX ATTENTES DU CONSOMMATEUR

► **Dès 2020**, la mise à disposition des informations issues de l'**Observatoire de l'alimentation (OQALI)** aux **consommateurs** sera réalisée pour rendre transparente la qualité nutritionnelle des produits (MAA/PNA, MSS/PNNS et MEF)

Enjeu

L'Observatoire de l'alimentation (OQALI) mis en œuvre par l'Anses et l'INRA est l'instance publique ayant vocation à collecter, traiter et transmettre les données nutritionnelles afin d'assurer le suivi de l'amélioration de l'offre alimentaire et de permettre l'orientation des politiques dans ce domaine.

Action

- Engager une réflexion sur la mise en transparence des informations issues de l'OQALI.
- Encourager les producteurs d'aliments à transmettre à l'OQALI les données utiles sous format numérique.

Voie

Incitative.

► **Dès 2019**, construire de manière concertée au sein du CNA une démarche expérimentale relative à l'étiquetage des modes d'élevage (MAA/PNA)

Enjeux

Une attention nouvelle est portée par le consommateur sur l'origine et la traçabilité des produits, leur qualité nutritionnelle ainsi que sur les procédés de transformation et les modes de production. Un souhait particulier a été exprimé lors des EGA pour aller vers plus de transparence sur les modes de production. Concernant l'élevage des animaux une réflexion sur l'expérimentation de l'étiquetage des modes d'élevage a été confiée au CNA pour définir les modalités de mise en œuvre de cette expérimentation en privilégiant la concertation des acteurs impliqués et en veillant à l'articulation du dispositif avec le droit européen.

Dès lors, il conviendra en lien avec le CNA de :

- suivre la mise en œuvre de cette expérimentation ;
- prendre en compte les recommandations pertinentes pour définir, le cas échéant, de nouvelles modalités d'étiquetage des produits d'origine animale en fonction des modes d'élevage dont ils sont issus.

Action

Suivre, accompagner et évaluer l'expérimentation.

Voie

Incitative - réglementaire.

► En 2020, après concertation au CNA, promouvoir l'information du consommateur sur les différentes composantes (nutritionnelles, sanitaires, environnementales) de la qualité des produits alimentaires (MTES, MAA et MSS)

Enjeux

Les consommateurs sont de plus en plus intéressés par des informations sur l'empreinte écologique des produits. Pour promouvoir une consommation plus responsable, il faut encourager et valoriser les efforts d'écoconception des producteurs et des distributeurs et informer les consommateurs de façon claire. Il importe que ces informations soient fiables, fondées sur des méthodes validées et prennent en compte les différents enjeux environnementaux. C'est l'objet du dispositif national d'affichage environnemental qui a donné lieu à l'élaboration d'un référentiel général sur l'alimentation pouvant être décliné par filières et produits. Les travaux sur l'affichage environnemental se développent au niveau national et européen.

Action

Dès 2020, soumettre à un groupe de concertation et à débat public au sein du CNA la question d'une communication sur les différentes composantes de qualité des produits alimentaires (nutritionnelles, sanitaires, environnementales) auprès des consommateurs.

Voie

Incitative ; concertation-débat public.

► Dès 2019, l'expérimentation sur l'**origine du lait, et du lait et des viandes** utilisés en tant qu'ingrédients sera prolongée (MAA/PNA)

Enjeu

Afin de répondre au souhait des consommateurs d'accéder à l'information de l'origine des produits, une expérimentation sur l'étiquetage de l'origine du lait et du lait et des viandes utilisés en tant qu'ingrédients est en cours depuis le 1^{er} janvier 2017.

Action

Poursuivre l'expérimentation menée jusqu'au 31 mars 2020, afin notamment d'évaluer pleinement ses résultats et d'avoir une vue d'ensemble des initiatives similaires mises en place dans d'autres pays et prendre en compte les recommandations pertinentes pour définir, le cas échéant, de nouvelles modalités d'étiquetage des produits d'origine animale harmonisées au niveau européen.

Voie

Expérimentation-voie réglementaire le cas échéant.

UNE GRANDE JOURNÉE NATIONALE POUR REDÉCOUVrir ET CÉLÉBRER NOTRE AGRICULTURE, NOTRE ALIMENTATION ET NOTRE PATRIMOINE CULINAIRE

► En 2020, une journée nationale intitulée les « Coulisses de l'Alimentation » sur le modèle des journées du Patrimoine (avec visites d'exploitations, d'ateliers de transformations, de cuisines, etc.) sera créée (MAA/PNA)

Enjeu

Dans un contexte de méfiance des consommateurs envers leur alimentation, il s'agit de rapprocher le grand public de la production et de la fabrication des produits qu'ils consomment et pour cela faire connaître, en toute transparence, les maillons de la chaîne alimentaire, promouvoir l'image d'une alimentation et d'une agriculture sûre, respectueuse de l'environnement, des animaux et des hommes, faire découvrir les produits du patrimoine alimentaire français, susciter des vocations chez les plus jeunes pour les métiers de l'alimentation.

Action

Créer une manifestation sur « les coulisses de l'alimentation » où les professionnels de l'alimentation proposeront un large choix d'événements pédagogiques et de découverte au public (journées portes-ouvertes, dégustations, visites dans les centres de formation, organisation de conférences et de débats).

Voie

Organisation d'un événement, campagne de communication.

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'ALIMENTATION

► Dès 2020, s'assurer de la **qualité et de la fiabilité des applications numériques** informant le consommateur dans ses choix alimentaires (MEF)

Enjeu

Les applications d'information sur les aliments disponibles en ligne ou sur smartphones se développent et connaissent un succès grandissant auprès des consommateurs. Il est nécessaire de s'assurer que ces applications, dès lors qu'elles orientent le consommateur dans ses choix alimentaires s'appuient sur des bases solides, lui permettant de faire des choix justes et éclairés.

Action

Définir, en concertation avec les parties prenantes dans le cadre du CNC, les conditions permettant de garantir au consommateur l'accès à une information pertinente et loyale lors de l'utilisation de ces applications.

Voie

Concertation.

- En 2020, informer sur les **risques liés aux régimes**, sur la consommation de produits ou dispositifs amaigrissants en dehors d'un cadre médical (MSS/PNNS)

Enjeu

Le surpoids et l'obésité chez les adultes en France constituent un vrai problème de santé publique, qui peut nécessiter le suivi d'un régime alimentaire dans le cadre d'une prise en charge par un professionnel de santé. Toutefois, des régimes amaigrissants sont souvent suivis en l'absence de surpoids ou d'indication médicale, pour des raisons essentiellement esthétiques.

Action

Mettre à disposition du grand public et des professionnels de santé sur le site mangerbouger.fr une information sur les risques liés à la pratique de régimes à visée amaigrissante et l'utilisation de produits de santé à des fins d'amaigrissements.

Voie

Information/Communication.

UNE PRATIQUE, AU QUOTIDIEN, DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE, TOUT EN LIMITANT LES COMPORTEMENTS SÉDENTAIRES

Le niveau d'activité physique des Français est préoccupant, environ un tiers de la population a un comportement associant l'inactivité physique et la sédentarité (étude INCA3 de l'Anses).

- ▶ **Dès 2019,** promouvoir les interventions locales rendant la **pratique d'activité physique facile, agréable, sécurisée** (MSS/PNNS)

Enjeu

Un grand nombre d'acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales développent des équipements, facilitent les initiatives, mettent en place des actions de communication qui contribuent à la mise en mouvement actif des divers groupes de population. Ces actions ont souvent la protection de l'environnement, la réduction des pollutions et le désengorgement des villes comme objectif premier. La mise en œuvre de ces actions concourt à l'atteinte de l'objectif nutritionnel poursuivi dans le PNNS.

Action

Les acteurs que sont les collectivités territoriales et les entreprises seront encouragés, via la sélection et la mutualisation des bonnes pratiques et la mise à disposition des outils pertinents, à développer des actions et les promouvoir dans le cadre du PNNS (guides développés par l'EHESP et la DGS, outils développés par l'OMS - « HEAT », outil CAPLA-santé développé par la SFSP, etc.).

Voie

Incitative.

- ▶ **Dès 2019,** lutter contre les **comportements sédentaires dans la vie quotidienne** pour tous et à tout âge, au domicile, au travail, à l'école... (MSS/PNNS et MENJ/ Programme ICAPS)

Enjeu

La sédentarité se distingue de l'inactivité physique, et a des effets délétères indépendants de celle-ci sur la santé. Le pourcentage d'individus présentant un comportement sédentaire est alarmant, la moitié des adolescents de 11 à 14 ans, deux tiers des adolescents de 15 à 17 ans et plus de 80 % des adultes de 18 à 79 ans sont concernés. Ainsi, en 7 ans, entre 2007 et 2014, le temps quotidien passé devant un écran, hors temps de travail, a augmenté de 20 minutes en moyenne chez les enfants et d'1h20 chez les adultes.

Action

Diminuer les comportements sédentaires en adaptant les interventions aux différentes populations cibles :

- déployer les programmes de type ICAPS « Intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité » mis en œuvre actuellement dans l'académie de Guadeloupe pour limiter la sédentarité des enfants pendant et en dehors des temps scolaires là où cela s'avère nécessaire, selon les situations des territoires ;
- lutter contre la sédentarité au travail notamment en encourageant le développement des chartes « entreprises actives PNNS » ;
- pour les personnes âgées en établissements, inscrire la lutte contre la sédentarité dans les projets d'établissements des résidences autonomie et des EHPAD.

Voie

Incitative.

DE MEILLEURS DÉPISTAGES ET PRISES EN CHARGE DES PATHOLOGIES LIÉES À LA NUTRITION

► **Dès 2020**, une **semaine nationale de la dénutrition** sera organisée afin de sensibiliser le grand public et les professionnels de santé à cette pathologie (MSS/PNNS)

Enjeu

La dénutrition demeure très largement méconnue, ce qui constitue un obstacle à la prise en charge précoce, gage d'efficacité. Pourtant, en France en 2018, la prévalence de la dénutrition demeure élevée : on estime à 2 millions le nombre d'individus souffrant de dénutrition. La prévalence de la dénutrition augmente avec l'avancée en âge, et touche par conséquent davantage les personnes âgées. Les conséquences de la dénutrition sont multiples. La dénutrition est un facteur majeur de la perte d'autonomie, à l'origine de chutes, d'un état dépressif, d'une altération de la qualité de vie et surtout de la pérennisation d'un déséquilibre alimentaire aggravant la dénutrition déjà présente.

Action

Instaurer une semaine de la dénutrition. Elle conduira à concevoir des outils adaptés pour déployer des actions d'information en lien avec une mise à jour des recommandations nutritionnelles du PNNS, organiser la pesée chez les pharmaciens volontaires, sensibiliser aux mesures de repérage et de prévention notamment pour les aidants, communiquer pour informer et sensibiliser la population et les professionnels de santé.

Voie

Communication/Information.

► **Dès 2019**, favoriser le dépistage précoce de la **dénutrition** chez les seniors (MSS/PNNS)

Action

En complément de l'action de sensibilisation, les actions suivantes favorisant le dépistage de la dénutrition pour les personnes âgées seront menées :

- actualisation de la définition de la dénutrition (HAS) ;
- pendant et après une hospitalisation, renforcement des mécanismes de coordination entre les professionnels de santé.

► Dès 2019, promouvoir la **Charte nationale pour une alimentation responsable et durable** dans les établissements médico-sociaux (MSS/PNNS et MAA/PNA)

Enjeu

L'amélioration de l'alimentation représente un enjeu majeur de santé en milieu médico-social qui doit s'inscrire au cœur des réflexions des acteurs concernés afin de promouvoir la santé et le bien-être des personnes accueillies.

Une « charte nationale pour une alimentation responsable et durable dans les établissements médico-sociaux » a été signée entre la ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre de l'agriculture en 2017 et proposée aux responsables des établissements médico-sociaux.

Cette charte s'inscrit en cohérence avec les actions du PNNS et du PNA. Elle vise à promouvoir le plaisir à table, à améliorer, pour leur santé et leur bien-être, l'alimentation des personnes accueillies, à lutter contre le gaspillage alimentaire et à garantir un approvisionnement local et de qualité (article L110-1 III du code de l'environnement précisant la notion de durable).

Action

Promouvoir la Charte nationale pour une alimentation responsable et durable dans les établissements médico-sociaux.

Voie

Incitative.

► Dès 2020, adapter la formation « **Plaisir à la cantine** » pour la déployer dans les EHPAD (MAA/PNA)

Enjeu

Redonner le goût et le plaisir du « bien manger » pour le bien-être de nos aînés par la formation « Plaisir à la cantine » destinée aux chefs de cuisine et aux gestionnaires de restauration collective, ainsi qu'aux responsables d'établissement, familles, pensionnaires.

Action

La formation initialement conçue pour les collèges sera déployée dans les EHPAD. Il s'agit pour cela, d'adapter la formation aux EHPAD et de mettre à jour le guide du formateur ; de mobiliser l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche, notamment les agences régionales de santé (ARS), les rectorats et les conseils départementaux et in fine les coordonnateurs régionaux.

Voie

Incitatif, formation.

► Dès 2020, améliorer la **formation initiale et continue** des professionnels travaillant dans les établissements médico-sociaux (soignants, personnels des services techniques, gestionnaires) (MSS/PNNS)

Enjeu

L'alimentation joue un rôle central dans la prévention de la perte d'autonomie. Elle permet aux personnes accueillies dans les établissements de se sentir bien et de limiter la dénutrition. Bien manger est un des plaisirs que les établissements sociaux et médico-sociaux doivent prendre en compte dans leur projet d'établissement pour promouvoir la santé et le bien-être des personnes accueillies et lutter contre le gaspillage alimentaire.

Les repas sont également des occasions de partage et de convivialité. Des animations autour des repas sont des facteurs d'intégration sociale et comme liens entre résidents et personnels (ateliers culinaires, potagers en EHPAD, organisation d'événements thématiques, etc.).

C'est pourquoi la sensibilisation de l'ensemble des professionnels du champ médico-social, des aidants et des personnes accueillies à la question de la dénutrition chez les personnes âgées, les personnes handicapées et les populations précaires est un objectif prioritaire en termes d'amélioration de la qualité de vie de ces personnes.

Action

Veiller, en lien avec l'évolution des métiers, à l'adaptation des formations initiales et continues pour les professionnels du champ social, médico-social et paramédical travaillant dans les établissements médico-sociaux :

- personnels encadrants (soignants, accompagnateurs, ...);
- personnels techniques (cuisiniers, acheteurs, ...);
- directeurs d'établissements médico-sociaux.

Voie

Formation.

► Dès 2019, mettre en œuvre la **feuille de route obésité** (MSS/PNNS)

Si les pathologies secondaires à l'obésité bénéficient d'une prise en charge protocolisée et organisée, la prise en charge médicale ou chirurgicale de l'obésité apparaît encore insuffisamment structurée en dehors du secteur hospitalier. Cette feuille de route obésité est ainsi axée sur la prise en charge, elle met l'accent sur les parcours de santé pour les personnes obèses ou à risque de le devenir ainsi que sur l'importance de la fonction de coordination et de suivi.

NOS TERRITOIRES EN ACTION

DES PROJETS ALIMENTAIRES AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

► Dès 2020, promouvoir les **projets alimentaires territoriaux** au service des initiatives locales vertueuses permettant d'ancrer une alimentation de qualité, saine et durable dans les territoires et lutter contre la précarité alimentaire (MAA/PNA et MSS)

Enjeu

La mobilisation des territoires, l'appropriation locale des enjeux liés à l'alimentation sont des conditions de réussite de la politique de l'alimentation. Le PNA ancre localement la politique de l'alimentation, encadre et encourage les actions renforçant l'identité des territoires et favorisant une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous. Le soutien aux projets alimentaires territoriaux traduit cette ambition. Dispositifs transversaux par essence, les PAT regroupent différents domaines de l'action publique (alimentation, agriculture, environnement, santé, justice sociale, économie, aménagement du territoire) pour les mettre en cohérence sur un territoire donné, autour de la thématique de l'alimentation. Ils reposent sur le volontariat des partenaires : collectivités territoriales, agriculteurs, producteurs, entreprises et coopératives de transformation, de distribution et de commercialisation, acteurs de l'économie sociale et solidaire, organismes d'appui et de recherche, société civile.

Actions

Valoriser les projets existants et partager leurs retours d'expérience :

- un événement annuel national sera organisé pour mettre en relation et mobiliser l'ensemble des parties prenantes engagées ou susceptibles de s'engager dans des PAT (élus locaux, ministères, associations, professionnels, etc.) et offrir une visibilité nationale aux lauréats à la reconnaissance des PAT ;
- un site internet sera créé pour cartographier l'ensemble des PAT et mettre en valeur les initiatives locales ;
- un bilan de la mise en œuvre du dispositif sera réalisé.

Voie

Organisation d'un événement national par le MAA et création d'un site internet.

► Dès 2019, le soutien des acteurs locaux dans le développement de projets alimentaires territoriaux, par l'élaboration de boîtes à outils, d'indicateurs, de formations sera développé (MAA/PNA)

Enjeu

Afin de favoriser le déploiement des PAT qui ancrent localement la politique de l'alimentation, et encourager les dynamiques territoriales et les actions renforçant l'identité des territoires, pour favoriser une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous, des réponses aux besoins exprimés par les porteurs de projets doivent être apportées dès le démarrage des projets.

Actions

- Mettre en place un dispositif préalable à la reconnaissance des PAT, assorti d'un soutien financier spécifique mis en œuvre au niveau des DRAAF dans le respect des enveloppes prévues en loi de finances, afin de renforcer les synergies locales. Ce dispositif permettra de clarifier le cadre de soutien des PAT en amont, de favoriser leur émergence et de faciliter leur recensement.
- Continuer à valoriser et identifier les PAT par l'attribution de la marque « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture » créée en 2017. Cette reconnaissance, qui n'est assortie d'aucun dispositif financier, est accordée aux projets qui ont atteint un stade de consolidation avancé.
- Mettre en place une formation spécifique pour apporter un appui technique et méthodologique aux animateurs des PAT et favoriser leur démarrage. L'animation des PAT est en effet un facteur clef de leur réussite. Les réseaux de PAT permettent d'échanger sur les bonnes pratiques et de partager les expériences.

Voie

Instruction aux DRAAF/ingénierie de formation/site internet.

► Dès 2019, la restauration collective sera mobilisée pour assurer un approvisionnement de **50 % de produits bio, durables et de qualité** d'ici 2022, par l'élaboration de formations et d'outils de suivi et d'accompagnement (MAA/PNA)

Enjeu

15 millions de Français prennent chaque jour au moins un repas hors de leur domicile, dont plus de la moitié en restauration collective. Cette spécificité française fait de la restauration collective un lieu de passage obligé pour de nombreux Français. Au total, ce sont près de 73 000 structures de restauration collective, publiques ou privées, qui distribuent plus de 3,5 milliards de repas par an. La restauration collective est un levier puissant pour faire évoluer les pratiques alimentaires, réduire les inégalités et recréer de la valeur ajoutée pour les filières. La loi EGALIM prévoit plusieurs dispositions spécifiques aux restaurants collectifs publics, ainsi qu'aux restaurants collectifs privés assurant une mission de service public. D'abord, ils devront s'approvisionner d'ici 2022 à hauteur de 50 % en produits de qualité et/ou durables, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique ou en conversion. Par ailleurs, les établissements sont encouragés à développer l'acquisition de produits issus du commerce équitable et des projets alimentaires territoriaux. Enfin, les usagers seront informés, à partir du 1er janvier 2020, au moins une fois par an, de la part de ces produits dans la composition des repas, par voie d'affichage et par communication électronique.

Actions

- Développer l'offre de formation des agents, notamment sur l'élaboration de marchés publics pour s'approvisionner en denrées alimentaires répondant aux prescriptions de la loi dite « EGALIM ».
- Évaluer les impacts financiers de ces mesures pour les établissements et leurs usagers, avec la remise d'un rapport au Parlement, et si nécessaire, la formulation de propositions de soutien financier.
- Encourager la participation de la restauration collective à des projets alimentaires territoriaux afin notamment de favoriser les approvisionnements en produits bio, durables et de qualité.
- Étudier l'opportunité d'étendre ces obligations à l'ensemble des restaurants collectifs du secteur privé.

Voie

Installation du Conseil national de la restauration collective et mise en place d'outils d'accompagnement.

► **Dès 2019**, poursuivre la mise en œuvre de la formation de formateurs PNNS et des ateliers d'échanges et actualiser des modules de formation en e-learning (MSS/PNNS)

Enjeu

La connaissance des bases scientifiques, des objectifs, des stratégies, des mécanismes et outils développés par le Programme national nutrition santé ainsi que de la méthodologie de projets est nécessaire aux acteurs qui développent, sur l'ensemble du territoire national, des interventions. Le but est de favoriser une cohérence globale afin de permettre l'atteinte des objectifs du PNNS.

Action

Poursuite des formations de formateurs PNNS et des ateliers d'échanges. 443 personnes ont été référencées « formateurs PNNS » depuis 2010 mais avec un turnover important. Plus de 360 personnes ont participé aux 6 derniers ateliers d'échanges de bonnes pratiques en présentiel depuis 2011.

Plusieurs modules de formation en e-learning répondant aux besoins spécifiques de certains acteurs ont été développés ces dernières années, dans le cadre du PNNS. Ceux-ci seront actualisés selon les nouvelles orientations du PNNS :

- pour les promoteurs d'actions au niveau territorial
- pour les assistantes maternelles
- pour les responsables RH et salariés des entreprises

De nouveaux modules de formation en e-learning pourront être conçus et proposés selon les besoins identifiés.

Voie

Formation.

- En 2020, engager une réflexion sur la formation des diététiciens (MSS/PNNS)

Enjeu

Professionnel de la santé spécialiste de la nutrition, le diététicien est un acteur clé dans ce domaine. En France, la formation de diététicien s'effectue en 2 ans d'études, contrairement aux autres pays européens où la formation est au minimum de 3 ans. La disparité des formations, l'évolution du métier de diététicien au regard de la complexité du sujet de la nutrition doivent conduire à s'interroger sur les besoins en termes de compétences à acquérir par ces professionnels.

Action

Confier une mission à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) et à l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) afin de dresser un état des lieux de la situation actuelle, de la comparer au niveau européen et de dresser des recommandations pour améliorer la formation de diététicien.

Voie

Mission inspections générales.

DES CHARTES PNNS D'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES ENTREPRISES

- **Dès 2019**, les collectivités territoriales et les entreprises seront, à nouveau mobilisées, à travers les **Chartes « Collectivités actives du PNNS » et « Entreprises actives du PNNS »** afin de proposer à chacun les moyens de développer plus d'activité physique, de réduire la sédentarité et d'améliorer son alimentation (MSS/PNNS).

Objectif en 2023 : **350 signatures de chartes « Collectivités actives du PNNS » et 150 « entreprises actives PNNS ».**

► **À partir de 2020**, un **colloque au niveau national** sera organisé chaque année pour favoriser les partages d'expérience entre les collectivités et les entreprises signataires (MSS/PNNS).

► **Avant fin 2019**, un **module de formation en nutrition** sera mis en ligne à destination des responsables des ressources humaines et des salariés en entreprises.

Enjeu

- Les collectivités territoriales disposent de nombreux atouts pour agir dans le domaine de la nutrition de par leur proximité avec la population et des nombreux professionnels intervenant dans les domaines de la santé, de l'action sociale, de l'éducation et de la vie économique.
- Le lieu de travail constitue un des terrains privilégiés pour toucher une très large population. Le développement des chartes d'engagement des entreprises du PNNS en matière de nutrition a pour but de contribuer à réduire les inégalités sociales de santé en touchant sur leur lieu de travail les salariés.

Action

- Des chartes « Villes actives du PNNS » et « Départements actifs du PNNS » ont été actualisées et relancées par la Ministre des solidarités et de la santé en mai 2018 en lien avec le Président de l'Association des Maires de France et des Intercommunalités et les Directeurs d'ARS. Près de 60 maires et présidents de collectivités territoriales ont signé cette charte en mars 2019. Il est attendu à la fin du PNNS 2019-2023 plus de 350 signataires, représentant une population de plus de 10 000 000 de citoyens.
- Des chartes établissements actifs du PNNS ont été signées par près de 40 responsables d'établissements et le Directeur général de l'ARS du lieu d'implantation de l'établissement. Des Chartes « Entreprises actives du PNNS » les complèteront, signées au niveau national par la Ministre et le dirigeant d'une entreprise, regroupant des établissements de plusieurs régions. Il est attendu à la fin du PNNS 2019-2023 plus de 150 signatures au niveau d'établissements et entreprises.
- Des outils seront mis en place au niveau national en accompagnement des collectivités et des entreprises signataires :
 - une formation en e-learning à l'attention des acteurs locaux sera mise à jour avec les nouvelles recommandations du PNNS ;
 - une formation en e-learning sur l'alimentation et l'activité physique en entreprise à destination des responsables des ressources humaines, avec des sous modules utilisables avec les salariés des entreprises sera développée ;
 - des guides à l'attention des élus et des dirigeants d'entreprises, qui fournissent des exemples d'actions à mettre en place et les outils mis à disposition par le PNNS pour développer ces interventions ;
 - une mise en réseau via un site internet facilitant les échanges de bonnes pratiques entre les signataires des diverses chartes afin de faire connaître, valoriser et mutualiser les actions.

Voie

Chartes d'engagements volontaires.

RENFORCER LA QUALITÉ DES ACTIONS LOCALES

► Dès 2020, mutualiser les **actions en nutrition** (MSS/PNNS)

Les Agences régionales de santé développent dans le cadre des Projets Régionaux de Santé des actions locales en nutrition.

Afin de garantir la cohérence avec les orientations et le cadre national de référence définis par le Programme National Nutrition Santé, une mutualisation des actions sera réalisée.

Enjeu

Outiler les acteurs de terrain, travailler en réseau sont des conditions nécessaires pour la mise en œuvre d'actions efficientes et efficaces dans le domaine de la nutrition.

Faire connaître, valoriser, mutualiser les actions et maintenir une cohérence globale et une animation nationale est un objectif incontournable du PNNS, qui doit être porté par le niveau national.

Action

Les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- promouvoir et renforcer le site Evalin dont le but est de faciliter l'évaluation des actions en nutrition par les acteurs de terrain ;
- recenser les outils pédagogiques existants en nutrition et porteurs du logo PNNS et identifier les besoins majeurs non couverts pour les actions locales pour prévoir leur conception ;
- sélectionner et faire connaître les actions considérées comme de «bonnes pratiques» en nutrition pour le développement d'actions loco-régionales sur la base de critères de qualité partagés ;
- poursuivre la diffusion de la Lettre « Actualités du PNNS » sur le site du ministère chargé de la santé et aux différents réseaux d'acteurs.

Voie

Communication / promotion.

► En 2020, mobiliser des financements pour le déploiement d'actions de **prévention en nutrition** en expérimentant un modèle de financement basé sur une **coopération public-privé** (MSS/PNNS)

Enjeu

Afin d'inscrire dans la durée les interventions en nutrition et être en capacité d'améliorer l'état de la situation nutritionnelle en France, la recherche de financements complémentaires, pérennes est nécessaire. Cette mesure vise ainsi à examiner les mécanismes de financement qui pourraient être mis en place tels que, par exemple, la mise en place d'une fondation, la création d'un fonds propre aux actions de prévention en nutrition à l'instar du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ). Dans ce cadre, un état des lieux des mécanismes existants sera effectué.

Action

Dans une première phase expérimentale, les projets mis en œuvre pourraient correspondre aux villes accueillant des évènements liés aux Jeux Olympiques de 2024. Les mécanismes de financement reposant sur une coopération avec le secteur privé devront assurer une absence de liens entre les financeurs privés, les sujets d'actions financées et leurs choix. Les financeurs privés seront informés des choix et associés aux contrôles d'utilisation des fonds.

Voie

Partenariat public / privé.

UNE POLITIQUE DE L'ALIMENTATION ADAPTÉE AUX TERRITOIRES ULTRA-MARINS

► En 2020, les résultats de l'**expertise collective sur la nutrition en outre-mer**, lancée fin 2018, seront publiés. Ils permettront de déployer des actions adaptées aux spécificités des territoires ultra-marins (MSS/PNNS)

Enjeu

Le programme national nutrition santé concerne l'ensemble du territoire français, Hexagone, comme collectivités d'outre-mer. Néanmoins, le PNNS 4 déclinera, à l'instar du précédent programme, un volet outre-mer afin d'intégrer les spécificités de ces territoires. Il s'appuiera pour cela notamment sur les conclusions d'une expertise collective menée par l'IRD.

Action

Mener une expertise collective sur la nutrition en outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte) dont l'objectif général est de dresser un état des lieux dans les outre-mer et des recommandations afin de permettre d'orienter les politiques publiques.

Voie

Expertise collective.

► Dès 2020, mettre en place une unité de **fabrication de farine infantile à Mayotte** (MSS/PNNS)

Enjeu

Pour prévenir les risques de dénutrition infantile, encore élevés à Mayotte, une voie d'amélioration est de favoriser l'accès à des bouillies de qualité nutritionnelle et sanitaire adaptée aux besoins et à la fragilité des nourrissons et enfants en bas âge. Ces bouillies fabriquées à partir de préparations à base de céréales destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge sont des aliments que l'on donne aux enfants à partir de 6 mois en complément du lait maternel jusqu'à 24 mois.

Action

L'action vise à élaborer un cahier des charges définissant les lignes directrices à suivre pour la production à Mayotte de ces préparations à base de céréales ou légumineuses (riz, soja, pois), sucre, huile et complément minéral et vitaminique destinées aux nourrissons et enfants en bas âge.

Dans un second temps, il est prévu de développer une phase entrepreneuriale, recouvrant la finalisation du dimensionnement de l'atelier de transformation, le business plan, l'identification des porteurs de projet et de l'accompagnement au démarrage de l'activité afin de rendre le projet rapidement opérationnel.

Voie

Incitative.

LES OUTILS DU PNA ET DU PNNS

OUTILS DU PNA

► UN APPEL À PROJETS NATIONAL ANNUEL

L'appel à projets national permet de mettre en valeur des initiatives exemplaires sur les thématiques du PNA. Un appel à projets national a ainsi été lancé chaque année depuis 2014, en partenariat avec l'ADEME depuis 2016, le ministère des solidarités et de la santé depuis 2017 et le commissariat général à l'égalité des territoires en 2018. 120 projets ont été récompensés pour une subvention globale de près de 5 millions d'euros au cours de la période 2014 – 2018, induisant un investissement total de plus de 13 millions d'euros, autour des axes du PNA (justice sociale, éducation alimentaire, lutte contre le gaspillage alimentaire, ancrage territorial et projets alimentaires territoriaux). Les informations sur les projets financés et les outils qui ont pu être développés dans ce cadre seront rendus publics afin de renforcer l'essaimage. L'objectif est en effet d'essaimer les initiatives déjà opérationnelles en les adaptant à de nouveaux publics ou territoires mais également de développer des dispositifs innovants et reproductibles sur chacun des axes du PNA.

L'appel à projets 2019 devra s'inscrire dans un renforcement des partenariats en favorisant des projets cofinancés en prenant en compte les axes « justice sociale », « éducation alimentaire », « lutte contre le gaspillage alimentaire », en poursuivant lorsque cela est possible une approche interministérielle plus large. Les projets alimentaires territoriaux durables continueront d'être soutenus.

Par ailleurs, un prix spécial « innovation » sera décerné pour mettre en avant des projets particulièrement novateurs en termes de démarches, de publics cibles ou de thématiques abordées.

► DES MARQUES DE RECONNAISSANCE

Afin de valoriser les initiatives liées au PNA, des marques de reconnaissance sont attribuées par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

L'objectif est également de donner une cohérence aux différentes actions menées dans le cadre du PNA par une très grande diversité d'acteurs.

Attribution du haut patronage du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Il est attribué aux événements et manifestations d'ampleur qui s'inscrivent dans les objectifs du PNA. Afin de l'obtenir, une demande écrite doit être adressée au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Attribution du logo du PNA

Il est attribué aux projets soutenus dans le cadre du PNA comme les lauréats des appels à projets nationaux et régionaux mais également pour les projets financés hors appels à projets. La procédure d'attribution du logo PNA, articulée avec celle prévue pour l'attribution du logo PNNS, sera révisée pour valoriser les projets à but non lucratif portant sur des actions d'intérêt général.

► DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION

Un plan de communication pour le PNA sera défini de manière globale mais aussi axe par axe pour améliorer sa lisibilité et assurer sa promotion tant au plan national qu'international. Une identification

des cibles, des partenaires et des objectifs de communication sera effectuée afin d'utiliser les meilleurs moyens de communication pour améliorer la visibilité du PNA et les thématiques qu'il porte. Les informations et supports disponibles en ligne seront clarifiés et réorganisés.

OUTILS DU PNNS

► COMMUNICATION GRAND PUBLIC, PUBLICS PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

Le site www.solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante rubrique "Nutrition" fournit les éléments majeurs qui contribuent au fonctionnement du PNNS.

La Lettre actualités du PNNS informe sur les évènements, actions, documents majeurs produits dans le cadre du PNNS.

Le nombre de visites mensuelles du site www.mangerbouger.fr est compris entre 250 000 et 700 000 selon les actualités. Il a une très forte notoriété dans la population notamment du fait de sa répétition sur les messages sanitaires apparaissant sur les publicités et documents de promotion pour des aliments manufacturés.

Très fréquemment actualisé, il fournit des éléments de connaissances et fournit des éléments très pratiques pour aider la population à mettre en pratique les recommandations du PNNS, que cela concerne l'alimentation ou l'activité physique. Il met à disposition des internautes la très grande majorité des documents produits par Santé Publique France dans le cadre du PNNS. Il propose aussi aux internautes de partager en ligne leurs savoirs et astuces. Il permet de s'inscrire à une newsletter, ou de recevoir des idées de menus issus de la Fabrique à menus ou encore de rejoindre la communauté facebook des mangeurs-bougeurs.

Des pages spécifiques sont destinées aux professionnels des secteurs du social, de la santé, de l'éducation ou des collectivités territoriales. Elles leur proposent des documents, des idées et des exemples d'actions à mettre en place.

Le site www.evaluation-nutrition.fr propose un outil pour les chargés de projet en nutrition travaillant dans tout type de structure qui les aide à concevoir une évaluation pertinente et pratique des actions qu'ils mettent en place.

Des campagnes de communication grand public utilisant divers types de medias sont régulièrement mises en œuvre par Santé Publique France sur des sujets majeurs pour le développement du PNNS.

► ATTRIBUTION DU HAUT PATRONAGE DU MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Il est attribué aux manifestations et évènements majeurs, d'ampleur nationale qui s'inscrivent dans une perspective de promotion d'une nutrition satisfaisante au profit de la population, après analyse des enjeux et partenaires, programme, intervenants de l'évènement. Une demande écrite doit être adressée à la ministre des Solidarités et de la Santé avec tous les éléments permettant une description claire et précise de la manifestation.

► ATTRIBUTION DU LOGO DU PNNS

Il est attribué pour des documents de promotion de la nutrition après examen de la conformité au PNNS du contenu, des images, des messages explicites ou implicites, de leur adéquation au public visé. La qualité de l'émetteur du document, des partenariats impliqués dans sa conception, du mode de diffusion sont pris en compte. Une articulation est effectuée avec l'attribution du logo du PNA.

ANNEXE

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTÉ 2019-2023 DÉFINIS PAR LE HAUT CONSEIL DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Le HCSP a notamment pour mission de « contribuer à la définition des objectifs pluriannuels de santé publique, d'évaluer la réalisation des objectifs nationaux de santé publique et de contribuer au suivi annuel ». Il a défini, dans son **avis relatif aux objectifs de santé publique quantifiés pour la politique nutritionnelle de santé publique (PNNS) du 9 février 2018** des objectifs destinés à piloter et évaluer la politique nutritionnelle, en termes d'amélioration de la qualité de la santé de la population et de réduction des niveaux d'exposition à divers risques.

Ces objectifs nutritionnels structurent les orientations stratégiques et servent de base pour définir les actions du PNNS. L'ensemble des actions du PNNS contribuent à l'atteinte de ces objectifs.

Ils sont définis pour la population et non pas au niveau individuel. Certaines personnes ont ainsi déjà atteint l'un ou l'autre des objectifs. À titre illustratif, certaines personnes consomment 350 g de viande par semaine et ont déjà atteint l'objectif chiffré pour les viandes, hors volaille, qui est une consommation de moins de 500 g par semaine. A l'inverse cet objectif concerne une personne consommant plus de 500 g de viande par semaine.

Les objectifs quantifiés du PNNS 4, définis par le HCSP, ont été regroupés en sept classes :

- ▶ Objectifs se rapportant au **statut nutritionnel** (surpoids et obésité, dénutrition)
- ▶ Objectifs se rapportant aux **consommations alimentaires** (fruits et légumes, viandes, poisson, légumineuses, etc.)
- ▶ Objectifs se rapportant aux **apports nutritionnels** (sel, sucre)
- ▶ Objectifs se rapportant à des **repères transversaux** (aliments ultra transformés, Bio)
- ▶ Objectifs se rapportant à l'**activité physique et à la sédentarité**
- ▶ Objectifs se rapportant à la **dénutrition**
- ▶ Objectifs se rapportant à l'**allaitement maternel**

Objectifs se rapportant au statut nutritionnel

Surpoids et obésité

Diminuer la prévalence de l'obésité et stabiliser le surpoids chez les adultes de façon à :

- diminuer de 15 % la prévalence de l'obésité chez les adultes ;
- stabiliser la prévalence du surpoids chez les adultes ;
- stabiliser la prévalence de l'obésité, chez les femmes de faibles niveaux socio-économiques ;
- stabiliser la prévalence de l'obésité morbide par la prévention (hors chirurgie bariatrique).

Diminuer la prévalence du surpoids et de l'obésité chez les enfants et les adolescents de façon à :

- diminuer de 20 % la prévalence du surpoids et de l'obésité chez les enfants et les adolescents (dont la tendance était à la stabilisation au cours des dernières années) ;
- diminuer de 10 % la prévalence du surpoids et de l'obésité chez les enfants et les adolescents issus de familles défavorisées (dont la tendance était en augmentation au cours des dernières années).

Objectifs se rapportant aux consommations alimentaires

Fruits et légumes

Augmenter chez les adultes la consommation de fruits et légumes, de sorte que :

- 80 % au moins consomment au moins 3,5 portions de fruits et légumes par jour ;
- 55 % au moins consomment au moins 5 portions de fruits et légumes par jour.

Augmenter chez les adultes en situation de pauvreté, la consommation de fruits et légumes, de sorte que :

- 100 % des adultes consomment au moins un fruit ou légume par jour ;
- 50 % des adultes consomment au moins 3,5 fruits et légumes par jour.

Produits céréaliers complets

Améliorer le profil de consommation des produits céréaliers, afin d'obtenir en 5 ans :

- 100 % de la population avec un rapport céréales complètes et peu raffinées / produits céréaliers totaux supérieur à 50 %.

Légumineuses

Augmenter la consommation de légumineuses dans la population de sorte que :

- 100 % de la population consomme au moins une portion de légumineuses par semaine.

Matières grasses ajoutées

Améliorer le profil de consommation des matières grasses ajoutées, de sorte que :

- 100 % de la population ait un rapport matières grasses végétales / matières grasses totales supérieur à 50 % ;
- 100 % de la population ait un rapport matières grasses végétales riches en ALA (acide alpha-linolénique) et huile d'olive / matières grasses végétales totales supérieur à 50 %.

Fruits à coque sans sel ajouté

Augmenter la consommation de fruits à coque sans sel ajouté dans la population de sorte que :

- 100 % de la population de plus de 36 mois consomme au moins une portion de fruit à coque sans sel ajouté par semaine.

Produits laitiers

Faire évoluer la consommation des produits laitiers chez les adultes de sorte que :

- 100 % de la population consomme au moins un produit laitier par jour ;
- 100 % de la population consomme moins de 4 produits laitiers par jour.

Viande hors volaille

Diminuer la consommation de viande « rouge » (bœuf, porc, veau, mouton, chèvre, cheval, sanglier, biche) dans la population de sorte que :

- 100 % de la population consomme en dessous du seuil de 500 g de viande par semaine.

Poisson

Augmenter la consommation de poisson dans la population de sorte que :

- 100 % de la population consomme au moins une portion de poisson par semaine.

Charcuterie

Diminuer la consommation de charcuterie dans la population de sorte que :

- 100 % de la population consomme en dessous du seuil de 150 g de charcuterie par semaine.

Boissons sucrées

Diminuer la consommation de boissons sucrées dans la population pour atteindre :

- 100 % de la population consomme au maximum un verre de boisson sucrée par jour (dont jus de fruit).

Alcool

Réduire la consommation d'alcool pour l'ensemble de la population en accord avec les recommandations du PNNS proposés par Santé publique France pour les adultes de sorte qu'un maximum de sujets consomme moins de 10 unités d'alcool par semaine et ne pratique pas un comportement de bingedrinking.

Objectifs se rapportant aux apports nutritionnels

Sel

Diminuer la consommation de sel dans la population de sorte que :

- 90 % des adultes consomment moins de 7,5 g de sel par jour ;
- 100 % des adultes consomment moins de 10 g de sel par jour.

Sucres

Diminuer la consommation moyenne de sucres (mono et disaccharides hors lactose et galactose) et de sucres libres* dans la population de sorte que :

- 100 % de la population soit en dessous du seuil de 100 g de sucres hors lactose et galactose par jour ;
- 100 % de la population soit en dessous du seuil de 10 % de l'apport énergétique total provenant des sucres libres par jour.

Objectifs se rapportant à des repères transversaux

Produits bruts – produits ultra-transformés

- Interrompre la croissance de la consommation des produits ultra-transformés (selon la classification NOVA) et réduire la consommation de ces produits de 20 % sur la période entre 2018 et 2021.

Produits BIO

Augmenter la consommation de produits biologiques dans la population de sorte que

- 100 % de la population consomme au moins 20 % de leurs consommations de fruits et légumes, produits céréaliers et légumineuses issues de produits biologiques par semaine.

* les sucres libres, selon la définition de l'OMS, incluent les monosaccharides et disaccharides ajoutés aux aliments et aux boissons par le fabricant, le cuisinier ou le consommateur, ainsi que les sucres naturellement présents dans le miel, les sirops, les jus de fruits et les concentrés de jus de fruits.

Objectifs se rapportant à l'activité physique et la séentarité

Augmenter l'activité physique (AP) dans la population adulte de sorte que :

- 80 % de la population adulte atteint un niveau d'activité physique au moins modéré (au moins 30 minutes d'activité physique d'endurance d'intensité modérée à élevée au moins 5 fois par semaine ou au moins 3 jours avec une activité physique intense d'au moins 25 minutes par jour).

Diminuer la séentarité dans la population de façon à :

- Réduire de 20 % le nombre d'adultes passant plus de trois heures par jour devant un écran en dehors de leur activité professionnelle ; *Le développement d'un indicateur de séentarité prenant mieux en compte les usages et les modalités d'usage des écrans, les types d'activité sédentaires et les activités intellectuelles en découlant devra être défini.*

Objectifs se rapportant à la dénutrition

Réduire le pourcentage de personnes âgées dénutries vivant à domicile ou en institution :

- de 15 % au moins pour les > 60 ans ;
- de 30 % au moins pour les > 80 ans.

Réduire de 20 % au moins, le pourcentage de malades hospitalisés dénutris à la sortie d'hospitalisation .

Objectifs se rapportant à l'allaitement maternel

Promouvoir l'allaitement maternel, dans le respect de la décision de la femme, de sorte à :

- augmenter de 15 % au moins, le pourcentage d'enfants allaités à la naissance pour atteindre un taux de 75 % d'enfants allaités à la naissance ;
- allonger de 2 semaines, la durée médiane de l'allaitement total (quel que soit son type), soit la passer de 15 à 17 semaines.

